

ETRE MEMBRE ESPACE LOISIRS

- Le Service est réservé aux personnes bénéficiant d'une reconnaissance C.D.A.P.H : Commission des Droits et de l'Autonomie des Personnes Handicapées, Anciennement COTOREP
- Vous pouvez venir à 2 reprises sur des temps d'activité, avant de décider si vous souhaitez devenir Membre Espace Loisirs.
- Ensuite, il vous est demandé de bien vouloir envoyer ou faire parvenir au Service, les éléments cochés, ci-dessous.

VOTRE COTISATION*, valable 12 mois, de : _____ €, réglable :

➤ En espèce ou

➤ Par chèque à l'ordre de **PAYEUR DÉPARTEMENTAL**

DOCUMENTS A FOURNIR :

- 2 photos d'identité.
- La copie de votre assurance Responsabilité Civile.
- La copie de votre Orientation C.D.A.P.H.
- Votre N° de sécurité sociale.
- Le Règlement de fonctionnement signé,
avec Droit à l'image ou non.
Le droit à l'image permet de diffuser des photos prises dans le cadre des activités du service à un plus large public
- Certificat médical de non-contre indication aux activités sportives
Document joint, à remplir

Le règlement intérieur vous sera remis, après signature, lors de votre inscription.

* Le tarif de votre cotisation individuelle est déterminé par votre lieu de domiciliation.